

33/2023

# DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 044-214400756-20230609-41\_2023-DE

Nombre de conseillers  
en exercice .....14  
présents .....10  
votants .....10

L'an deux mil vingt-trois, le **NEUF JUIN**  
à 18 h 45 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,  
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> juin 2023

## PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc      PIERRISNARD Béatrice      LE BOULER Cédric      CHIRADE Brigitte      BOMMÉ Jean-Paul  
GUILLEMOT Tatiana      MARTIN Yves      HUGRON Dominique      RIOTTE Sandrine      GRIMAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; DUMARCHÉ Jérémy ; HAMON Sylvain ; RAIMBAUD Nelly

ABSENTS NON EXCUSÉS : . . .

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GUILLEMOT Tatiana

## **OBJET**

**41/2023**

**VENTE DE LA PARCELLE AA 11 DE 182 M<sup>2</sup> AU LIEU-DIT « LE BOIS GLAIN »**

M. le Maire expose que la commune est propriétaire d'une parcelle enclavée de 182 m<sup>2</sup> située 23 rue du Bois Glain.

Par courrier en date du 22 mai 2023, M. et Mme DELAUNAY, Propriétaires riverains, ont formulé une proposition d'achat de cette parcelle à hauteur de 20 € / m<sup>2</sup>.

Considérant qu'aucun aménagement sur cette parcelle ne peut être envisagé par la commune, le Conseil municipal :

- Décide de vendre la parcelle AA 11 de 182 m<sup>2</sup> à M. et Mme DELAUNAY, domiciliés 9 rue du Bois Glain à Issé pour 182 m<sup>2</sup> x 20 € du m<sup>2</sup> soit un montant total de 3 640 €,
- Dit que les frais notariés sont à la charge de l'acheteur,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,  
Jean-Marc LALLOUÉ

